

Consignes pour la rédaction du Mémoire de Master (MM)

« Enseignement du française langue étrangère »

Bases réglementaires : *Règlement d'études et d'examens FLSH*, art. 16 al. 16 ; *Plan d'étude du Master EFLE*, note 2

Le mémoire de Master (MM) constitue une étape décisive de cette formation. Le directeur/la directrice du MM et le responsable du MA (prof. ord. Loris Petris) doivent pouvoir s'assurer, à travers ce travail personnel, que les compétences fondamentales sont acquises (voir les exigences de *Swiss Universities*) : connaissances et compréhension, ainsi que leur application ; capacité à former des jugements ; savoir-faire en terme de communication ; capacités d'apprentissage en autonomie. S'y ajoute, plus spécifiquement, une démarche pédagogique et réflexive autonome. L'étudiant-e doit donc, dans un premier temps, veiller impérativement à : choisir un sujet pertinent et viable ; fixer une problématique adaptée ; délimiter et rassembler une matière et une documentation suffisantes ; choisir un titre et établir une première bibliographie ; choisir un directeur/une directrice.

La rédaction du MM est prévue, en principe, pour le dernier semestre du MA, à savoir le quatrième mais il doit être planifié plus tôt puisqu'elle nécessite un terrain ainsi que la participation à au moins deux colloques de recherche. L'étudiant-e veillera donc à établir un calendrier précis pour sa deuxième année, qui tiendra compte de ces exigences.

Généralités

1. Le MM est réalisé dans le pilier principal et il est rédigé en français.
2. Il représente environ 750-900 heures de travail (30 crédits ECTS).
3. Le MM inclut un terrain, la participation à au moins deux colloques de recherche et la soutenance.

Choix et inscription du sujet

4. Le sujet est choisi librement par l'étudiant-e mais il doit être accepté par l'enseignant-e, titulaire du doctorat, qui le dirigera. Il peut porter sur la langue, la littérature ou la didactique, en rapport avec l'enseignement du FLE. Il peut être rédigé dans le cadre d'un cours de spécialisation, en accord avec le professeur concerné et le responsable du MA.
5. Le sujet est soumis au directeur/à la directrice du MM par l'envoi du titre, d'une brève description de la problématique et d'une bibliographie. Après l'accord du directeur/de la directrice et du responsable du MA, l'étudiant-e s'inscrit officiellement auprès du secrétariat de l'ILCF, au moins six mois avant la soutenance.

Terrain

6. Le terrain, qui implique à la fois l'enseignement et l'observation/analyse de celui-ci, a lieu dans le cadre des Cours de soutien, du Cours d'été, du Cours "Français pour tous", d'un Atelier théâtral, d'un Cours d'appui voire tout autre cadre à définir en accord avec le responsable du MA.

7. Il peut se faire dès le début du MA et doit inclure un minimum de 25h d'enseignement.
8. Cette expérience pratique et réflexive débouche sur un *Rapport de terrain*, qui est annexé au MM, et qui est plus ou moins articulé avec celui-ci.

Colloque de recherche

9. Un colloque de recherche est organisé une fois par semestre.
10. L'étudiant-e participe au minimum à un colloque de recherche (deux présentations sont recommandées) et y présente oralement l'état de sa recherche (problématique, étapes, sources, difficultés, etc.). L'inscription est obligatoire et se fait auprès du secrétariat.

Soutenance

11. Au plus tard un mois avant la soutenance, l'étudiant-e remet deux exemplaires papier au secrétariat. La « Déclaration sur l'honneur » de non-plagiat (*Guide à l'attention des étudiants*), non paginée, est signée et intégrée tout à la fin de chaque exemplaire du MM.
12. La soutenance du MM devant un jury de deux membres, dont le directeur/la directrice du MM, dure 60 minutes. Elle consiste en une présentation orale par le/la candidat-e (20 minutes), une évaluation de la part du jury et une discussion libre. L'étudiant-e veillera notamment à présenter sa méthode ainsi qu'à tirer un bilan distancié et critique de sa recherche (faiblesses, difficultés mais aussi acquis, etc.). Une préparation sérieuse et pertinente est essentielle.
13. La soutenance est publique et peut avoir lieu en dehors de la session d'examens.
14. Fixée après la soutenance, la note se fonde sur le document écrit ainsi que sur la prestation orale. Une note inférieure à 4 implique un échec et donc une nouvelle rédaction du MM, qui donnera lieu à une nouvelle soutenance. L'étudiant-e a droit à deux tentatives.
15. Après validation du MM et après d'éventuelles modifications demandées à l'issue de la soutenance, deux exemplaires définitifs du MM doivent être déposés au secrétariat, l'un pour la bibliothèque de la FLSH et l'autre pour la bibliothèque de l'ILCF. Ce n'est qu'alors que la note est définitivement validée.

Recommandations formelles

- Un MM compte environ 80 pages A4, sans la bibliographie ni les annexes, interligne 1,5, marges de 2 sur les quatre bords, pages numérotées en haut à droite.
- Sa structure sera la suivante : page de titre (nom de l'université et de l'institut, nom du/de la candidat-e, titre, nom du directeur/de la directrice et de l'expert-e, date du dépôt, coordonnées personnelles) ; remerciements et sigles utilisés ; table des matières ; introduction ; analyse ; conclusion ; bibliographie (sources ; études) ; rapport de terrain et annexes. Les paragraphes seront bien structurés, les affirmations étayées par des documents ou une bibliographie à jour.
- Les critères bibliographiques dépendront du domaine choisi.

Le responsable du MA

Prof. Loris Petris

6 septembre 2017